

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 octobre 2021

Etaient présents : Catherine MARTIN, Daniel VANDENABEELE, Luc DEMONCHY, Stéphanie CORDONNIER, Claudine PETIT, Christophe BURDIN (arrivé à 20 heures), Sandrine TANNIERE, Anaïs CAMUS, Bénédicte PREVOST, Louisya LECHEVIN, Patrick BOYER, Rodolphe CHAPON.

Etaient absents : Guillaume GAMAIN ayant donné procuration à Stéphanie CORDONNIER, Alexandre BONNARD ayant donné procuration à Catherine MARTIN, Véronique VERSCHUEREN ayant donné procuration à Daniel VANDENABEELE.

### 1- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 juin 2021**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 juin 2021 a été adopté à l'unanimité.

### 2- **SE 60 – Rapport d'activités 2020**

Le rapport d'activités 2020 du Syndicat d'Energie de l'Oise a été présenté au Conseil Municipal qui l'a approuvé à l'unanimité.

### 3- **CLECT Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant**

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, qu'après les élections municipales et l'installation des nouveaux membres des conseils communautaires, les membres de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) doivent être renouvelés.

Cette commission est chargée de procéder à l'évaluation du montant total de la charge financière dévolue à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), en l'occurrence la CAB, du fait des compétences transférées par les communes-membres. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Catherine MARTIN, membre titulaire et Sandrine TANNIERE, membre suppléant.

### 4- **Enfouissement des réseaux à Rieux**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux à Rieux a été décidé.

Un courrier sera adressé aux riverains de Rieux pour les informer du commencement des travaux d'enfouissement des réseaux qui devraient avoir lieu à compter du 25 octobre.

Le planning des travaux est le suivant :

Pendant 1 mois ½ environ, travaux de terrassement dans la rue (sous route barrée avec accès possible aux riverains en concertation avec les travailleurs sur place) et dans les propriétés qui nécessitent des terrassements pour enterrer les branchements aériens. Pendant 2 à 3 mois environ, diverses interventions plus ponctuelles (tirage de câbles, raccordement sur réseaux, basculement de branchement, etc.)

Après passage des intervenants de SFR pour le passage de la fibre optique dans les canalisations créées : intervention ponctuelle d'une ou 2 journées pour déposer les poteaux actuellement présents dans la rue et la pose courant printemps 2022.

Madame Petit signale que l'entreprise LESENS est passée chez chaque riverain pour préparer le raccordement de la maison à la rue, mais a dû insister pour le câble de la

fibres soit en souterrain et non en aérien. Madame Petit a demandé que sa demande soit validée sur le document qu'elle a signé.

Madame le Maire indique que cette précision figurera dans le courrier adressé aux riverains et Monsieur Vandenabeele est chargé d'appeler SE 60 pour le signaler.

Monsieur Vandenabeele fait part au Conseil Municipal qu'il a insisté pour que les fourreaux de tous les réseaux soient prévus afin, qu'à l'avenir, il ne soit pas nécessaire de refaire des tranchées.

#### **5- Tarif Sortie Parc Astérix**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commission jeunesse organise le 6 novembre une sortie pour les ados au Parc Astérix.

Le coût pour un enfant est de 49.40€

Une participation est demandée à hauteur de 20 € pour les jeunes de Tillé et 38 € pour les jeunes n'habitant pas Tillé et accompagnant un enfant de Tillé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ces tarifs.

Madame Léchevin demande combien de jeunes sont inscrits.

Madame Cordonnier répond que 34 jeunes ont répondu

Madame Petit demande si la sortie est ouverte à d'autres âges ou publics et quel est le nombre d'ados de l'extérieur.

Madame Cordonnier explique que cette sortie est réservée aux ados et 6 participants n'habitent pas Tillé.

Madame le Maire précise que les adolescents seront seuls dans le parc et qu'un public trop jeune n'est pas souhaitable pour ce type de sortie.

Madame le maire indique que c'est sous la responsabilité de la commune et que nous avons adressé un courrier aux assurances. Daniel Vandenabeele précise que c'est la responsabilité civile de la commune qui est engagée.

#### **6- Vidéoprotection Rue de la Maladrerie**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande va être formulée auprès de la Préfecture pour obtenir l'autorisation de verbaliser avec les caméras car pour l'instant elles ne sont utilisées que pour la vidéoprotection.

Pour installer les deux nouvelles caméras pour lesquelles une subvention a été accordée, la déclaration en préfecture va également être effectuée.

Un dossier de demande de subvention va être monté auprès du Département et de la Région pour l'implantation de la caméra au carrefour de la rue de la Maladrerie et de la rue du Calvaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'habiliter Madame le Maire à solliciter les subventions aux taux les plus élevés et procéder à l'acquisition (2 961 €HT) ainsi que faire les démarches nécessaires auprès de la préfecture.

Madame le Maire indique qu'elle a assisté à une réunion avec les élus du Conseil Régional qui finance les caméras aux abords des gares SNCF et a demandé que ce dispositif soit également étendu aux abords des aéroports. Un courrier va être fait à C. Coulon, vice-président, pour lui rappeler cette demande

Madame Léchevin demande qui verbalisera ?

Madame le Maire répond que ce sera l'ASVP et qu'elle est également habilitée en sa qualité d'officier de police judiciaire à verbaliser

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Rue des Magnolias et la rue du Moulin ne bénéficient pas de caméras

Monsieur Vandenaabeele indique qu'avec la caméra de la rue de la Maladrerie et celles de la rue des Sorbiers et de la rue de l'Eglise, la couverture de la commune sera complète.

## **7- Portail automatisé**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que le portail de la mairie va être changé pour automatiser celui-ci. Un dossier de demande de subvention va être monté. Plusieurs devis ont été demandés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à demander les subventions aux taux les plus élevés et procéder à l'acquisition et l'installation.

Monsieur Chapon demande si le portail fonctionnera avec un badge ou un code et s'il ne sera pas moins onéreux d'installer des bras.

Madame le maire répond que nous allons étudier aussi cette solution.

Monsieur Burdin rejoint la séance à 20 heures.

## **8- Informations diverses**

### 1) Subventions obtenues

Le Conseil Départemental vient d'attribuer une subvention à la commune d'un montant de 10 656 € pour la signalétique dans les rues et l'acquisition d'un radar pédagogique sur un montant subventionnable de 35 000€.

### 2) TRAVAUX

#### **a) Morlaine**

Un promoteur a acheté les parcelles de Mme DESCOULEURS situées à l'entrée de Morlaine. Ces parcelles sont constructibles et un certificat d'urbanisme opérationnel a été déposé pour chacune des parcelles qui seront divisées en lots avec des constructions de maisons.

Concernant cette opération, il faudra envisager la viabilisation et les réseaux

Madame Léchevin observe qu'avec une augmentation du nombre de logements, les infrastructures risquent de se révéler insuffisantes.

Madame Tannière fait remarquer qu'à l'échéance 2026, une nouvelle loi réduira la possibilité de faire de nouveaux lotissements. Madame Martin complète en informant que la loi EGALIM imposera de combler les dents creuses ce qui conduira à une réduction de la possibilité de construire en dehors des limites déjà urbanisées.

#### **b) Rue des Vignes**

La mairie va diffuser un courrier aux riverains de la rue des Vignes pour les informer du nouveau plan de circulation et de la mise en sens unique de cette voie (des deux côtés)

Le plan de circulation général a été communiqué à la DDT et Madame le Maire indique qu'elle est toujours en attente de leurs observations

3 panneaux ont été commandés et livrés. Ce sont les anciens panneaux qui ont été repris et sur lesquels des adhésifs ont été collés pour un montant de 220€ faisant une économie substantielle par rapport à une acquisition.

- La rue des Vignes , côté T2, sera interdite sauf bus et desserte agricole
- La rue des Vignes, côté rue de l'Eglise, sera interdite sauf riverains, cimetière et desserte agricole
- la rue de la salle des fêtes sera interdite sauf riverains.

Madame Petit demande à partir de quand ces interdictions prendront effet et fait remarquer que certains riverains, loueurs de parkings, roulent à une vitesse excessive dans les rues du village et stationnent les véhicules qui leur sont confiés à la salle des fêtes provisoirement.

Monsieur Chapon indique également qu'un camion transportant les véhicules d'un parking à un autre gêne la circulation rue de l'Île de France.

#### c) **Toitures**

L'entreprise Poirier/Renaud interviendra pour la réfection de la toiture de la bibliothèque du 25 octobre au 12 novembre suite au devis qui avait été établi.

L'école aura repris le 12/11. Mme Cordonnier devra en informer l'école et l'entreprise fera en sorte de finir côté rue.

#### d) **Fermeture de la sente rue des Sorbiers**

La sente qui part de la rue des Sorbiers en face du square et qui rejoint l'aéroport est empruntée par tous les voyageurs et est très sale. Elle est source de conflit avec les riverains qui subissent des agressions verbales et physiques.

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que l'allée est condamnée provisoirement et va surveiller la migration éventuelle du stationnement vers d'autres rues. Depuis l'interdiction de l'emprunter, des usagers ont déjà fait des trous dans la haie pour pouvoir se frayer un passage, mais indique que des barrières supplémentaires vont être installées.

#### e) **Balayage des caniveaux**

La balayeuse est passée dans les rues du village et des hameaux le 23 septembre. Les habitants ayant préalablement nettoyé leur caniveau sont remerciés.

Madame Léchevin indique que certains habitants n'ont pas été destinataires de cette information.

Le prochain passage est programmé le 24 novembre

#### f) **Affaissement de chaussée Rue du Calvaire**

Un trou s'est formé rue du Calvaire et la chaussée s'est affaissée. L'entreprise Oise TP est venue sur place et a diagnostiqué un problème d'assainissement. La CAB a été contactée.

Afin d'éviter tout accident, Madame le Maire précise qu'elle a pris un arrêté interdisant le stationnement du côté impair du n°1 au n° 11 de la rue du Calvaire pour tout le mois

Après recherche, il ne s'agit pas d'un problème de fuite d'eau, mais probablement d'un problème sur le réseau d'eaux pluviales

#### g) **LOGICIEL AIGA**

Le logiciel pour les familles (inscription, dates, facturation) a été installé et la formation a été suivie par Mme Cordonnier, Cindy et Soraya pendant 3 jours.

Nous sommes en période de paramétrage et d'enregistrement des fiches des familles.

Les essais tests se feront en fin d'année avec une mise en route début 2022 avec les familles « test » et les familles rencontrant des difficultés ou qui ont du mal à gérer les inscriptions.

Un courrier d'information et d'explication va être adressé aux parents

#### h) **AEROPORT**

Actuellement, l'actualité concernant l'aéroport est intense.

Plusieurs réunions ont été programmées pour différents sujets

L'arrêté de 2019 autorisant une dérogation au couvre-feu a été annulé par décision du conseil d'Etat en date de juillet 2021 au motif que les dispositions de l'arrêté contrevenait au principe de non régression fixé par le code de l'environnement.

Madame le Maire a assisté à la Commission Consultative de l'Environnement du 1<sup>er</sup> octobre 2021 où un nouveau projet a été présenté autorisant une dérogation au couvre-feu à titre exceptionnel de 0h à 1 heure du matin et à raison de 25 dérogations à l'année. Les autorisations devraient être délivrées au cas par cas et seront encadrées.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été la seule élue à voter contre et explique son vote par le fait que la commune de Tillé rassemble toutes les nuisances et qu'avec l'installation de la base Ryanair, rien n'interdit l'implantation d'une seconde base faisant subir aux habitants le bruit des avions dès 6 heures 30 du matin.

Monsieur Chapon demande pourquoi les élus des autres communes soumises aux mêmes nuisances que Tillé ont voté pour.

Monsieur Burdin explique leur position par la recherche de l'emploi pour leurs administrés.

Madame le Maire expose que la DSP en cours arrive à échéance et qu'elle travaillera au sein de cette instance. Elle veillera à ce que la commune de Tillé ne soit pas lésée financièrement. D'autre part, une réunion s'est déroulée le 8 octobre avec les élus du Département, les représentants de la SAGEB et le directeur du SMABT au cours de laquelle ont été évoqués les différentes problématiques subies par les habitants dont les nuisances, la participation financière pour les frais engendrés par la présence de l'aéroport et supportés par la commune, le stationnement et la circulation dans Tillé.

Un courrier sera adressé par la mairie à la présidente du SMABT sollicitant une aide budgétaire destinée à compenser la charge financière occasionnée, car la SAGEB a mentionné l'illégalité de la convention qui liait la SAGEB et la commune de Tillé depuis 2012 ce qui les a conduits à ne plus verser de participation depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2018.

Madame Tanière demande si cette convention peut être examinée par un avocat et s'il ne serait pas envisageable de créer un emploi partagé mairie/aéroport pour l'ASVP.

Madame Cordonnier propose lors des prochaines réunions du SMABT un vote à bulletin secret.

Madame Petit évoque la réunion de Troissereux en 2019 et demande si l'ASVP pourrait suivre une formation de policière municipale ce qui lui permettrait de plus verbaliser.

Monsieur Burdin estime qu'il y a un décalage d'appréciation entre la SAGEB et la mairie de Tillé.

Madame le Maire répond en ce qui concerne l'élagage des arbres demandé par la SAGEB, que c'est une obligation pour la commune, car il s'agit de la sécurité aérienne mais que cela représente encore un coût supplémentaire.

### i) SECURITE

A son initiative, Madame Martin fait part au Conseil Municipal qu'une réunion s'est déroulée en mairie le 2 septembre en présence du sous-préfet, du chef du Pôle Sécurité Routière, du Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Beauvais, pôle sécurisation, du responsable du service de la sécurité, de l'expertise et des crises (SSEC) de la DDT .

Cette réunion avait pour objet d'informer les services préfectoraux sur les différentes problématiques liées ou générées par l'aéroport : le stationnement dans Tillé, les parkings privés, les mises en fourrières, les taxis, l'élagage des arbres aux frais de la commune demandé par la SAGEB, la vidéoprotection.

La DDT a connaissance du nouveau plan de circulation et doit en faire un retour en mairie.

La préfecture se penche sur le problème de stationnement des faux taxis.

La gendarmerie va procéder à des opérations de contrôles routiers rue du Calvaire et rue de l'Île de France.

### j) CONTENEURS HABITS

L'entreprise Ecotextile a décidé de retirer les conteneurs à vêtements qu'elle avait déposés sur le territoire de la CAB.

### k) HORAIRES MAIRIE

Madame le Maire communique au Conseil Municipal les horaires du secrétariat de mairie

#### Ouverture au public

Lundi 16h - 18h

Mercredi 10h -12h /16h-18h

Vendredi 16h -18h

#### Permanence téléphonique

Lundi 14h - 18h

Mardi 14h - 18h

Mercredi 10h-12h/ 14h - 18h

Vendredi 14h - 18h

Madame le Maire précise que pour les permanences téléphoniques, en dehors de ces horaires, les personnes peuvent laisser un message sur le répondeur et le secrétariat de mairie ou elle-même les rappelle rapidement.

### l) Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre se déroulera à 11 heures

### m) Divers

Désormais, un producteur de volailles, d'œufs et de légumes sera présent le vendredi à partir de 16h30 sur la place de la mairie tous les vendredis à côté de la roue Gourmande.

Madame Cordonnier indique que le matin, un seul bus assure le transport des collégiens et des enfants du regroupement scolaire et que très souvent, les enfants arrivent en retard dans leur établissement scolaire. Le chauffeur du soir roule très vite et les enfants ne sont pas rassurés.

Madame Petit regrette qu'il n'y ait pas eu suffisamment de communication pour l'opération Nettoyons Tillé et comprend que la photo de groupe où apparaissait des enfants ait dû être retirée de Facebook en raison du droit à l'image.